

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2018

N° 2018-124

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
	Dont 4 procurations
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (39) : PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : TARDOS Jean, RIVIERE Patrick

Titulaires absents non représentés (21) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, CONSTANTIN Luce, RODRIGUEZ Marie-Josée, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, FOURCADE Dominique

Procurations (4) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
DELCASTO Maryse à DESMARAIS Nadine
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Communes intégrant la démarche bourg-centre

Mme Evelyne BERTRANUC a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'appel à projets régional de « bourg-centre », les communes anciens chefs-lieux de canton, Arreau, Bordères-Louron, Vielle-Aure, peuvent candidater.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes en tant que partie prenante, autorise ces communes à déposer une candidature.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir en débattre.

Envoyé en préfecture le 17/12/2018

Reçu en préfecture le 17/12/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20181211-2018_124-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide d'approuver la proposition de Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU